

**MISSION PERMANENTE
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR
NEW YORK, NY 10017
TEL : (646) 649-5061
FAX : (646) 781-9974

**DÉBAT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ
SUR LE THÈME : « PAIX ET SÉCURITÉ EN AFRIQUE :
L'IMPORTANCE CAPITALE DE LA DIPLOMATIE PRÉVENTIVE
DANS LA PRÉVENTION ET LE RÈGLEMENT DES CONFLITS »**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**DÉCLARATION DE
S.E.M. DÉSIRÉ WULFRAN G. IPO
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT ADJOINT
DE LA CÔTE D'IVOIRE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

New York, le 07 octobre 2019

A vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Ma délégation salue la tenue de ce débat sur l'importance de la diplomatie préventive dans la prévention et le règlement des conflits, qui cadre parfaitement avec les priorités définies par les Nations Unies et l'Union africaine (UA) dans le cadre de leur partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Elle félicite Messieurs Antonio GUTERRES, Secrétaire général des Nations Unies, et Moussa Faki MAHAMAT, Président de la Commission de l'Union africaine, pour leurs exposés qui éclairent notre Conseil, entre autres, sur la qualité de la coopération entre les deux institutions.

Ma délégation salue également la participation des Représentants de la société civile à ce débat ainsi que la pertinence de leurs présentations.

Monsieur le Président,

La signature, le 19 avril 2017, du Cadre stratégique pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité par les Nations Unies et l'UA, institutionnalise une coopération plus prévisible, systématique et stratégique entre ces deux organisations. Cet instrument leur permet d'intervenir rapidement, de manière cohérente et décisive pour prévenir, gérer et régler les conflits sur le continent.

L'intervention de ma délégation portera sur trois points, à savoir :

- l'importance des mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide en tant qu'outils d'anticipation et la prévention des conflits ;
- la nécessité de soutenir les efforts des organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la médiation, du maintien et de la consolidation de la paix, et ;
- l'importance d'une approche inclusive intégrant la société civile, les femmes et les jeunes dans la prévention et le règlement des conflits.

Monsieur le Président,

La nouvelle typologie des menaces à la paix et à la sécurité en Afrique nécessite une coordination des interventions de plusieurs acteurs, notamment les Nations Unies, l'UA, les organisations sous-régionales et la société civile.

Les efforts déployés par ces acteurs dans le cadre d'une approche préventive ne seront efficaces que s'ils reposent sur l'identification des signes précurseurs des conflits, grâce à divers indicateurs sociopolitiques, économiques, climatiques et environnementaux. C'est à cette condition qu'ils pourront prévenir la survenance des crises, ou, lorsqu'elles ont déjà éclaté, leur apporter des réponses efficaces et pérennes.

En plaçant le Système continental d'alerte précoce au cœur de son l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA), l'Union africaine démontre sa volonté d'accroître ses capacités d'anticipation et de prévention des conflits. Son interaction avec les systèmes d'alerte précoce et de réponse rapide des Communautés économiques régionales lui permet ainsi d'identifier les prémises et les causes structurelles profondes des conflits et de mieux structurer ses actions de prévention.

Dans la même volonté d'anticipation, la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée d'un mécanisme d'alerte précoce dénommé ECOWARN qui, en synergie avec ses prolongements dans les Etats membres, lui a permis, au cours des dernières années, de mener de nombreuses actions de diplomatie préventive. Les alertes en périodes pré-électorales, ou lorsque des tensions politiques internes menacent de se transformer en conflits ouverts, donnent lieu à des missions de médiation et de bons offices auprès des acteurs politiques et des organisations de la société civile des pays concernés.

Dans l'ensemble, en dépit des nombreux défis auxquels ils sont confrontés, notamment les disparités et la faible coordination entre les systèmes centraux, régionaux et nationaux, et le fossé entre l'alerte et la réponse rapide, les systèmes d'alerte précoce de l'UA et des organisations sous-régionales ont réalisé d'importants progrès. Ils représentent aujourd'hui, des maillons essentiels dans les dispositifs de prévention et de règlement des conflits en Afrique et méritent, à ce titre, d'être soutenus.

Monsieur le Président,

Mon pays est d'avis que pour être efficaces, les efforts de prévention et de règlement des conflits doivent s'inscrire dans le cadre d'une démarche collective et coordonnée, permettant une synchronisation des initiatives des Nations Unies, de l'UA et des organisations sous régionales.

Il en va ainsi du partenariat entre l'ONU et l'UA qui porte, entre autres, sur une appréhension commune des causes profondes des conflits et des visites conjointes, comme ce fut le cas récemment en République centrafricaine et en Libye. Ces actions concertées de diplomatie préventive facilitent le soutien aux processus politiques de sortie de crise et de consolidation de la paix dans les pays en situation post-conflit.

La Côte d'Ivoire se réjouit de l'extension de cette dynamique de coopération en matière de prévention des conflits, aux organisations sous-régionales africaines. C'est à ce titre que les Représentants de l'Union africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général, Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), prennent part aux réunions du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, aux réunions ministérielles, ainsi qu'aux Sommets des Chefs d'État et de Gouvernement, principaux organes de décision sur les questions de paix et de sécurité régionales.

Mon pays salue la collaboration exemplaire entre la CEDEAO et l'UNOWAS qui a donné la pleine mesure de son efficacité dans la prévention et la gestion des crises, à l'occasion de leurs interventions successives en Guinée Bissau, au Mali, au Burkina Faso et en Gambie. Cette coopération a en effet contribué au renforcement des capacités nationales et régionales de résilience aux conflits, à l'ancrage de la démocratie et de la bonne gouvernance et à l'instauration d'environnements favorables à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Monsieur le Président,

Ma délégation est d'avis que la prévention des conflits, à travers la construction de sociétés stables et résilientes, doit nécessairement prendre en compte l'indispensable contribution des organisations de la société civile, des femmes et des jeunes.

Il convient dès lors de mobiliser les femmes et les jeunes, de tirer le meilleur parti de leur énergie et de leur créativité, en les impliquant davantage dans les négociations et les processus politiques de sortie de crise, ainsi que dans les actions de consolidation de la paix, telles que la réconciliation nationale, la cohésion sociale, les processus de Désarmement Démobilisation Réintégration (DDR) et de Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS).

Monsieur le Président,

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réaffirme son attachement au multilatéralisme comme cadre adéquat pour proposer des réponses concertées aux défis imposés par le maintien de la paix et de la sécurité internationales. A cet égard, elle réitère son appel à la solidarité de la communauté internationale, de même qu'au renforcement de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales dans leurs efforts, en vue de la préservation et/ou de la restauration de la paix et de la stabilité.

Je vous remercie.